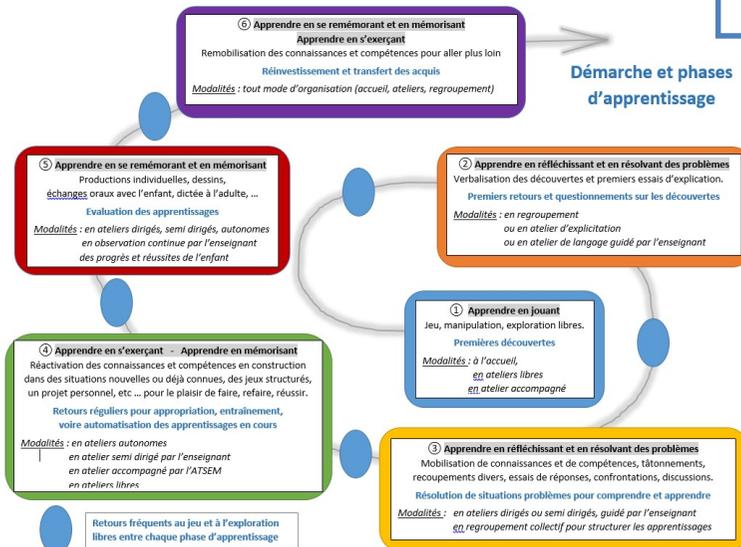


L'atelier : Apprendre à plusieurs de manière différenciée

L'atelier en tant que modalité de travail au service de la démarche d'apprentissage

L'atelier
Apprendre à plusieurs de manière différenciée
Ce principe recouvre deux réalités différentes.

L'atelier en tant que mode de gestion des activités



Le fonctionnement en ateliers et ses composantes

- Les activités relèvent de différents domaines d'apprentissage des programmes
- Les activités se déroulent dans différents espaces de la classe, de l'école
- Les activités peuvent être fédérées par un projet.
- Les activités sont contractualisées entre l'enseignant et l'enfant :
 - objectifs définis, tâche explicitée par l'enseignant
 - enjeu de l'activité, sens de l'apprentissage et critères d'évaluation clairs et compris par l'enfant
- Les activités sont évolutives sur l'année et le cycle
- Les activités se réalisent au sein de différentes organisations

Les différents types d'ateliers

- Atelier dirigé ou semi dirigé
- Atelier accompagné
- Atelier autonome
- Atelier libre
- Atelier d'explicitation

Les différentes organisations en ateliers

- les ateliers tournants
- les ateliers échelonnés
- les « ateliers libres d'expérimentation et de manipulation » d'inspiration montessorienne

Evolution possible du fonctionnement en ateliers

pour les enfants de moins de 4 ans

En début d'année

● Organiser **les ateliers par « pôles d'activités »** au fur et à mesure de l'installation des espaces dans la classe et les locaux attenants afin de créer un environnement riche et structurant.

En cours d'année

● Introduire **progressivement les règles de la vie collective** : ranger l'espace de travail et le matériel, s'installer dans le calme, mener l'activité à son terme, savoir s'inscrire dans un atelier, ...

● Diversifier **les types d'ateliers** (dirigé, semi-dirigé, accompagné, autonome, libre)

● Proposer **des combinaisons d'organisations en ateliers** par période de travail, par exemple :

- **ateliers tournants sur 2 jours,**
- **ateliers identiques puis échelonnés** visant une seule compétence,
- **ateliers libres** de manipulation et d'expérimentation, **deux fois par semaine** avec une gestion souple.

L'atelier

Apprendre à plusieurs de manière différenciée

Un fonctionnement à réinventer selon les rythmes scolaires

Diversifier les moments d'apprentissage en ateliers

● **Combiner une organisation pivot avec des organisations adossées**, ajustées sur les matinées et l'ensemble des demi-journées.

● **Construire, grâce à ces différentes organisations en ateliers, des parcours d'apprentissage** où les enfants pourront progresser chacun à leur rythme :

- l'enfant n'aura pas à réaliser systématiquement tous les ateliers
- l'enfant pourra investir un atelier plusieurs fois, spontanément ou sur proposition de l'enseignant, pour « *faire ses gammes* ».

Planifier le type d'atelier

● **Déterminer le type d'atelier**, dirigé, semi dirigé, accompagné, libre, autonome, d'explicitation en adéquation avec **les phases d'apprentissage et les périodes de vigilance des enfants**.

● **Déterminer le nombre d'enfants par groupe d'apprentissage**. Les groupes sont à géométrie variable, de 2 enfants à la moitié de la classe.

Evolution possible du fonctionnement en ateliers pour les enfants de plus de 4 ans

En début d'année

● **Confirmer les habitudes de travail et les règles de vie installées** dans les années antérieures.

● **Diversifier les types d'ateliers** (dirigé, semi-dirigé, accompagné, autonome, libre, d'explicitation).

● Proposer **des combinaisons d'organisations en ateliers** sur l'année, par exemple :

- **ateliers tournants sur 2 jours sur les premières périodes de travail**
- **ateliers échelonnés** visant une seule ou plusieurs compétences,
- **ateliers fédérés par un projet**
- **ateliers libres** de manipulation et d'expérimentation **sur une période** avec une gestion souple.

En cours d'année

● **Impliquer l'enfant dans son parcours d'apprentissage** : l'aider dans son choix de l'atelier, encourager son travail en autonomie.

● **Introduire et développer progressivement les règles des parcours d'apprentissage contractualisés** entre l'enfant et l'enseignant (tableau de fréquentation des ateliers, nombre et type d'ateliers, carnet de suivi des apprentissages,...)